



Antiparasitaires vétérinaires : les oubliés de la famille des pesticides ?

De Schepper Mélanie, La Gioia Laura

Résumé exécutif

- Les antiparasitaires vétérinaires sont massivement utilisés dans les foyers.
- Certaines substances présentent des risques pour la santé humaine, animale et l'environnement.
- L'information disponible pour les vétérinaires, pharmaciens et citoyen·ne·s reste insuffisante.
- Le cadre réglementaire est fragmenté entre biocides, médicaments vétérinaires et pratiques de vente.
- Nous demandons un encadrement plus cohérent, plus transparent et fondé sur le principe de précaution.



ALTER ETHIX



Des produits du quotidien encore peu questionnés

Ces dernières années, les débats publics autour des pesticides se sont essentiellement focalisés autour des produits phytosanitaires. Glyphosates, loi Duplomb, PFAS, tout autant de sujets qui ont mobilisé, nécessairement, les temps de diffusion et d'écoute dans les médias ; mettant en tension différents secteurs entre eux et mobilisant l'opinion publique sur ces questions.

Pendant ce temps, d'autres produits, bien plus communs, continuent de passer beaucoup plus inaperçus ; échappant aux réflexions autour de leurs impacts, leur utilisation et de leurs cadres légaux. C'est le cas notamment des antiparasitaires pour animaux, plus techniquement nommés biocides vétérinaires. De quoi s'agit-il ? Quels sont les risques et enjeux de leur utilisation ?

Pour tenter de répondre à ces questions, cette analyse s'inscrit dans la continuité de travaux de Canopea¹, auxquels nous avons collaboré, en y apportant des éléments complémentaires ainsi qu'un regard critique.

Biocides vétérinaires : de quoi parle-t-on ? et pourquoi ce terme interroge ?

Les biocides sont des substances chimiques qui ont pour objectif de repousser ou détruire des organismes dits « nuisibles » comme les insectes, rongeurs, etc. On les utilise fréquemment comme répulsifs dans nos maisons pour éloigner ou éliminer les moustiques, les fourmis et autres individus moins désirés.

Dans le cadre de la médecine vétérinaire, ces produits sont essentiellement utilisés pour éliminer les parasites tels que les vers et insectes (puces, tiques, acariens, etc.) ayant élu domicile auprès de nos animaux domestiques ou d'élevage. Ces produits sont généralement encadrés comme médicaments vétérinaires lorsqu'ils revendiquent une finalité thérapeutique. Pourtant, certaines substances qu'ils contiennent appartiennent aux mêmes familles chimiques que des pesticides ou biocides, et peuvent poser des enjeux comparables en matière de santé humaine, animale et de l'environnement.

¹ Canopea. (2025). Antiparasitaires vétérinaires : Enjeux sanitaires, réglementaires et pratiques de vente. Diagnostic sur le territoire wallon.

Dans cette analyse, nous utilisons donc l'expression « biocides vétérinaires » comme terme critique et pédagogique, afin de rendre visible cette continuité d'enjeux, sans nier la distinction juridique existante.

Nous avons toutes et tous déjà entendu parler de ces produits, de par nos utilisations quotidiennes ou de par les spots publicitaires. Ad-Tab®, Frontline®, Nexgard®, Bravecto®, etc. autant de noms qui ne nous sont pas inconnus.

En Wallonie, le rapport « Transparence Pesticide² » a démontré la présence de plusieurs substances préoccupantes destinées aux animaux domestiques dans de nombreux foyers de citoyen·ne·s wallon·ne·s. L'étude « Pesti'home³ » met en évidence que deux tiers des ménages vivant avec un animal domestique ont déjà utilisé ces produits. L'enquête menée dans le rapport mené par Canopea démontre que 100% des personnes interrogées ont déjà eu recours aux biocides vétérinaires.

En Belgique, puisque deux foyers sur trois possèdent un animal domestique⁴, et que deux tiers des ménages avec un animal domestique utilisent des biocides vétérinaires, cela représente un peu plus de 2 millions de foyers, soit approximativement 5 millions de personnes⁵, qui ont déjà utilisé ou utilisent ces produits et y sont exposé·e·s. Un marché important, qui appelle dès lors un encadrement à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux.

Le rapport réalisé par Canopea a permis d'identifier plus de 80 produits différents disponibles sur le marché belge sous tous les formats possibles et sous toutes les combinaisons de substances possibles.

Les formats les plus disponibles sont les spot-on, comprimés, spray, collier et shampoing. Ce sont les mêmes formats qui sont les plus achetés. Les spot-on représentent trois quarts des ventes, suivis par les comprimés et les colliers⁶.

L'enquête menée par Canopea démontre que les formats les plus vendus par les vétérinaires sont les comprimés (pour 78% des vétérinaires) suivis des spot-on. Du côté des pharmacien·ne·s interrogé·e·s, les formats les plus vendus sont les spot-on (pour 55% des pharmacien·ne·s) suivis des comprimés.

² Consultable ici : <https://www.canopea.be/projet-transparence-dou-viennent-les-pesticides-retrouves-dans-les-maisons/>

³ Pestihome. ANSES, 2019, s. d.

⁴ BEPEFA. (2025). Étude sur la population des animaux de compagnie en Belgique : Chiffres et tendances 2025 (iVox, Éd.). Belgian Petfood Association

⁵ Statbel. (2025, 12 juin). *Households*. <https://statbel.fgov.be/en/themes/population/structure-population/households>.

⁶ https://www.globenewswire.com/fr/news-release/2025/01/09/3006911/28124/en/Flea-Tick-and-Heartworm-Products-Market-Forecast-2030-A-10-9-Billion-Opportunity-with-Preventive-Care-Taking-Center-Stage.html?utm_

Les citoyen·ne·s interrogées rapportent acheter, par ordre d'importance, davantage de comprimés, spot-on et de colliers.

Les 31 substances chimiques les plus fréquemment observées dans les produits disponibles sur le marché sont les Isoxazoline, Phénylpyrazoles, Anthelminthiques, Terpènes, Pyréthrinoides. Par contre, les plus vendues sont les Néonicotinoïdes, Pyréthrinoides, Phénylpyrazoles, Benzodioxoles, Isoxazoline, Avermectines. Ceci est confirmé par l'enquête menée par Canopea qui démontre que les substances les plus vendues par les vétérinaires sont les Isoxazoline, Avermectines, Pyrinides, Néonicotinoïdes et Pyréthrinoides. Les substances les plus vendues par les pharmaciens sont les mêmes en ajoutant les Phénylpyrazoles. Les citoyen·ne·s interrogé·e·s rapportent les mêmes substances que les pharmaciens dans les achats les plus fréquents.

Ceci nous indique que ce ne sont pas forcément les substances les plus présentes sur le marché qui sont les plus achetées.

Pourquoi s'interroger sur ces produits ?

Des impacts croisés sur la santé humaine, animale et environnementale

Faisant partie de notre quotidien, étant utilisés dans nos foyers régulièrement, il peut paraître futile de s'arrêter sur l'utilisation de ces produits. Pourtant, n'oublions pas que ces biocides ont la même racine chimique que les pesticides qui ont été tant mis en avant. Ne faudrait-il pas s'interroger sur les impacts de ces derniers sur la santé en général ? Celle de nos familles, de nos animaux et de l'environnement ?

Les substances chimiques contenues dans les biocides vétérinaires utilisés ne restent jamais limitées à l'animal traité, elles circulent dans les espaces domestiques, contaminant les autres habitant·e·s du foyer ainsi que les sols, les eaux et les écosystèmes. L'utilisation des biocides vétérinaires ne peut se penser uniquement en termes de traitement de parasites mais plutôt comme l'utilisation de substances qui affectent différents organismes de manière interdépendante avec des impacts sanitaires croisés.

Santé humaine

Selon le rapport de Canopea, le nombre de signalements de cas d'exposition aux biocides « anti-nuisibles » généraux est en constante augmentation notamment chez les enfants âgés de 1 à 4 ans et chez les femmes⁷. 102 symptômes ont été signalés, notamment des troubles oculaires et des troubles digestifs. La présence de plusieurs de ces substances a été retrouvée dans les urines et prises de sang des citoyen·ne·s⁸.

Le nombre et le type d'impacts sanitaires varient considérablement selon la source d'information consultée (Vetcompendium, AFMPS, littérature scientifique). Afin d'être le plus objectif possible, le rapport de Canopea s'est basé sur la littérature scientifique offrant un aperçu des impacts avérés et des risques supposés de ces substances sur la santé humaine. Même si ces données scientifiques sont limitées, elles sont indispensables, notamment pour analyser les impacts pour les publics plus vulnérables comme les femmes enceintes et les jeunes enfants, qui peuvent être exposés par transfert cutané, inhalation ou ingestion indirecte au contact des animaux traités.

Le format d'administration induit des impacts sanitaires différents. Les biocides vétérinaires en aérosol semblent plus souvent à l'origine d'effets indésirables respiratoires ; les formulations spot-on sont majoritairement associées à des atteintes cutanées ou oculaires, à cause de projections lors de l'ouverture de la pipette ou d'un contact avec la zone traitée sur l'animal.

Parmi l'ensemble des symptômes identifiés associés aux biocides vétérinaires, plus de 15 sortes de symptômes différents sont observées. Les plus courants sont les symptômes dermatologiques, neurotoxiques et oculaires. Les troubles cardiaques et respiratoires étant observés dans une moindre mesure.

Est-ce que toutes les substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires sont dangereuses ? Sur les 31 substances présentes dans les biocides vétérinaires, 5 d'entre elles⁹ sont systématiquement associées à un nombre plus important d'impacts avérés sur la santé humaine.

Est-ce que les substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires les plus disponibles sur le marché sont-elles les plus toxiques ? Deux substances toxiques sont disponibles en haut volume sur le marché¹⁰.

⁷ Rapport toxicovigilance biocides, 2023

⁸ BMH-WAL, B. H. W. (2021). BMH-WAL.

⁹ Fipronil, Praziquantel, Permethrine, Fluméthrine et Dimpylate.

¹⁰ Fipronil et Permethrine

Les substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires les plus vendues sont-elles également les plus toxiques ? Deux catégories chimiques de produits les plus vendus se retrouvent parmi les substances les plus toxiques.

Les substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires les plus toxiques sont-elles disponibles sans prescription ? Aucune des substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires identifiées comme les plus toxiques pour la santé humaine ne nécessite de prescription pour être achetée. Les substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires nécessitant une prescription lors de l'achat ne font pas partie des substances les plus toxiques, même si différents effets sur la santé humaine sont observés.

Santé animale

L'exposition des membres du foyer ne se limite pas aux humains. Les animaux, traités ou non par ces produits, sont, eux aussi, exposés aux risques sanitaires de ces biocides vétérinaires. De nombreux effets sur les animaux domestiques ont été reconnus par l'European Medicines Agency (EMA).

Les symptômes les plus couramment observés auprès de nos animaux sont neurotoxiques, rénaux, hépatotoxiques, reprotoxiques, néphrotoxiques, endocriniens et cardiaques¹¹.

¹¹ Bates, N., Dijkman, M., & Edwards, J. (2024). Neurological adverse effects of isoxazoline exposure in cats and dogs.. *The Veterinary record*, e4149

Gaens, D., Rummel, C., Schmidt, M., Hamann, M., & Geyer, J. (2019). Suspected neurological toxicity after oral application of fluralaner (Bravecto®) in a Kooikerhondje dog. *BMC Veterinary Research*, 15

Salman, M., Abbas, R., Mehmood, K., Hussain, R., Shah, S., Faheem, M., Zaheer, T., Abbas, A., Morales, B., Aneva, I., & Martínez, J. (2022). Assessment of Avermectins-Induced Toxicity in Animals. *Pharmaceuticals*, 15.

Njeshi, C., Robertson, A., & Martin, R. (2024). Emodepside: the anthelmintic's mode of action and toxicity. *Frontiers in Parasitology*, 3

Gabriel, R., Santos, I., Moessa, K., Talaveras, A., Da Silva, S., Da Silva Filho, L., & Da Silva, S. (2023). Risk Factors and Determinants of Poisoning by Ivermectin and Deltamethrin in Routine of Small Animal Medical Clinics. *Acta Scientific Veterinary Sciences*.

Hołyńska-Iwan, I., & Szewczyk-Golec, K. (2020). Pyrethroids: How They Affect Human and Animal Health?. *Medicina*, 56.

Salman, M., Abbas, R., Mehmood, K., Hussain, R., Shah, S., Faheem, M., Zaheer, T., Abbas, A., Morales, B., Aneva, I., & Martínez, J. (2022). Assessment of Avermectins-Induced Toxicity in Animals. *Pharmaceuticals*, 15.

Merola, V., & Eubig, P. (2012). Toxicology of avermectins and milbemycins (macrocylic lactones) and the role of P-glycoprotein in dogs and cats.. *The Veterinary clinics of North America. Small animal practice*, 42, 313-33, vii .

Costas-Ferreira, C., & Faro, L. (2021). Neurotoxic Effects of Neonicotinoids on Mammals: What Is There beyond the Activation of Nicotinic Acetylcholine Receptors?—A Systematic Review. *International Journal of Molecular Sciences*, 22.

Toutes les substances analysées disponibles sur le marché présentent, à des degrés variables, des signaux de toxicité ou des effets indésirables documentés dans certaines conditions d'exposition.

Quatre substances chimiques des produits les plus vendus se retrouvent parmi les substances les plus toxiques pour nos animaux domestiques

Les substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires les plus toxiques sont-elles disponibles sans prescription ? A nouveau, aucune des substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires identifiées comme les plus toxiques ne nécessite de prescription pour être achetée.

Santé de l'environnement

De nombreuses études¹² montrent que les biocides vétérinaires ont de nombreux effets sur nos écosystèmes, les insectes, les invertébrés ainsi que la flore aquatique et terrestre.

Les voies de contamination sont diverses, que ce soit par les déchets des contenants, les déjections, lors du brossage extérieur ou lors du lessivage de nos animaux domestiques (bains, baignades, lavage de litière) où les produits polluent les sols et les eaux (eaux de surface, plans d'eau urbains, rivières, station d'épuration).

Parmi les substances chimiques présentes dans les biocides vétérinaires les plus disponibles sur le marché, 2 présentent des risques de toxicité pour notre environnement.

4 substances chimiques de produits les plus vendus se retrouvent parmi les substances les plus toxiques pour notre environnement.

Ces impacts croisés sur la santé humaine, animale et environnementale interrogent la manière dont nos sociétés tendent à scinder les différentes sphères de vie. Les biocides vétérinaires sont principalement justifiés par la protection du confort et de la santé animale sans forcément considérer les conséquences sur nos écosystèmes ou sur notre propre santé.

¹² Wells, C., & Collins, C. (2022). A rapid evidence assessment of the potential risk to the environment presented by active ingredients in the UK's most commonly sold companion animal parasiticides. *Environmental Science and Pollution Research International*, 29, 45070 - 45088.

Perkins, R., Whitehead, M., Civil, W., & Goulson, D. (2020). Potential role of veterinary flea products in widespread pesticide contamination of English rivers.. *The Science of the total environment*, 143560

.Perkins, R., Barron, L., Glauser, G., Whitehead, M., Woodward, G., & Goulson, D. (2024). Down-the-drain pathways for fipronil and imidacloprid applied as spot-on parasiticides to dogs: Estimating aquatic pollution.. *The Science of the total environment*, 170175 .

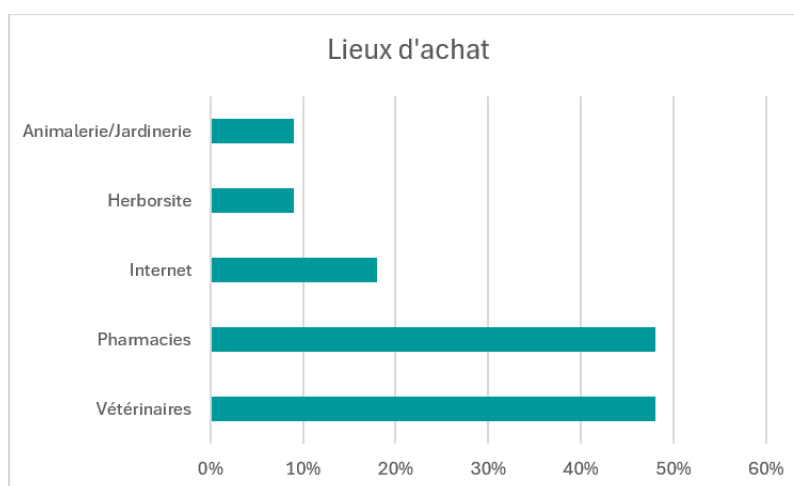
Ces impacts semblent rester secondaires dans l'évaluation des usages ; considérant, peut-être, ces atteintes comme des dommages collatéraux acceptables par rapport à l'objectif initial.

Cette logique questionne l'approche menée selon laquelle certains impacts sont davantage invisibilisés et peinent encore à être pleinement intégrés dans les décisions sanitaires et réglementaires.

Disponibilité : des produits facilement accessibles malgré des risques documentés

Outre les impacts sanitaires intrinsèques à ces produits, d'autres facteurs augmentent le risque associé à leur utilisation.

D'une part, leur facilité d'achat. L'étude « Pesti'home » indique les personnes interrogées achètent les biocides chez les vétérinaires (40%), à la pharmacie (29%), dans les grandes surfaces (16%) et en jardinerie (6%)¹³. Les canaux des vétérinaires, des pharmacies et des e-commerces voient le marché des biocides vétérinaires croître de manière constante¹⁴ avec une forte demande pendant les mois d'été. L'enquête menée dans le rapport de Canopea démontre que 48% des personnes interrogées achètent les biocides vétérinaires directement chez le vétérinaire, exactement le même pourcentage en pharmacie, 18% sur internet, 9% chez un herboriste et 9% en animalerie et/ou en magasin de jardinerie. Ce qui rejoint globalement les chiffres généraux observés. De leur côté, 79% des vétérinaires interrogés confirment que, lorsqu'un traitement par biocides est conseillé, il est directement vendu en cabinet.



¹³ Belgium Pet Products Market 2024 (StrategyHelix), Belgium Flea and Tick Product Market (6W Research)

¹⁴https://vetofficine.com/article/fiches/marche-veterinaire-en-pharmacie-un-tres-bon-cru-103-en-2023?utm_

Au-delà de la multiplicité de canaux de vente, le rapport réalisé par Canopea démontre que la majorité des biocides vétérinaires disponibles sur le marché sont disponibles sans prescription et peuvent donc être délivrés en officine, à la demande des particuliers, ou simplement se trouver en animalerie, jardinerie ou encore sur internet.

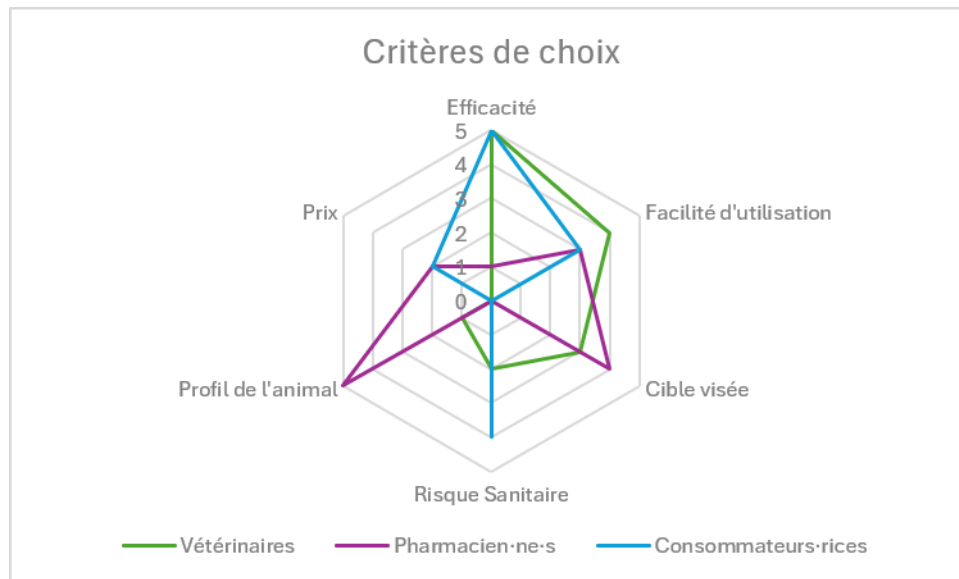
Parmi les 9 produits les plus vendus sur le marché des biocides vétérinaires, 6 peuvent être achetés sans ordonnance ¹⁵. Parmi 31 substances actives disponibles sur le marché belge, seulement 6 sont soumises à prescription pour leur achat. La différence entre les produits vendus sous ordonnance et ceux vendus librement table essentiellement sur des critères d'efficacité établis vis-à-vis des organismes nuisibles. On parle donc bien d'un critère d'efficacité d'un produit par rapport à sa cible (le nuisible), et non de sécurité par rapport aux risques sanitaires. Ainsi que le produit soit vendu ou non sous prescription ne signifie pas qu'il possède un risque potentiel ou non pour la santé¹⁶. Cette constatation semble révéler une logique où l'efficacité commerciale et thérapeutique du produit prime largement sur une approche fondée prioritairement sur le principe de précaution. Le niveau d'encadrement apparaît davantage construit autour de la capacité du produit à éliminer la cible souhaitée que sur les risques sanitaires potentiels encourus par les animaux, les humains ou les écosystèmes.

Les pratiques vétérinaires analysées lors l'enquête menée par Canopea confirment ces éléments. 64% des vétérinaires interrogé.e.s conseillent des biocides disponibles uniquement sur prescription. Pour 71% des vétérinaires interrogé.e-s et 84% des pharmaciens·ne-s, le fait que les produits soient soumis à obligation de prescription joue dans leur choix ou le conseil donné. Ceci démontre que la prescription reste un outil encore indispensable pour choisir le produit le plus efficace possible pour la cible visée.

L'enquête menée permet également d'identifier les critères les plus déterminants dans le choix des biocides vétérinaires utilisés. Pour les vétérinaires, les critères principaux sont, par ordre, l'efficacité du traitement, la facilité d'utilisation par les utilisateurs·rices, la cible visée (insectes, vers), le risque sanitaire et le profil de l'animal. Pour les pharmaciens·ne-s, les critères principaux sont, dans l'ordre, le profil de l'animal, la cible visée, la facilité d'utilisation, le prix, la demande des clients·e-s et l'efficacité. Le risque sanitaire est ici remplacé par le prix et la demande des utilisateurs·rices. Du côté des citoyens·ne-s interrogé.e-s les critères de choix prioritaires sont, par ordre, l'efficacité, le risque sanitaire, la facilité d'utilisation et le prix. L'enquête confirme donc que l'efficacité du produit reste une préoccupation partagée par nos différentes catégories de répondant·e-s, tout comme la facilité d'utilisation.

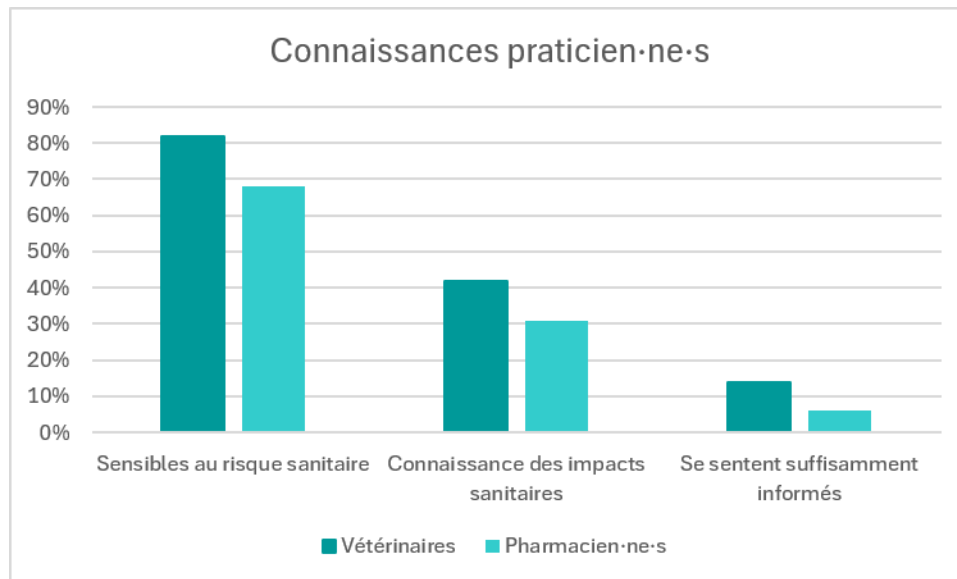
¹⁵ Belgium Pet Products Market 2024 (StrategyHelix), Belgium Flea and Tick Product Market (6W Research)

¹⁶ <https://www.vetcompendium.be/fr/node/6035>



L'enquête pousse un peu plus loin et met en évidence que, pour 82% des vétérinaires, le fait que le produit soit nocif ou non sur la santé humaine joue dans leur choix. Ce qui est louable. Toutefois seulement 42% des vétérinaires disent avoir connaissance des impacts sur la santé des produits utilisés. 86% des vétérinaires ne se sentent pas suffisamment informé·e·s pour tenir compte correctement de cet aspect dans le choix du traitement donné. Selon ces derniers·ères, il faudrait au minimum un guide et au mieux une formation donnée, pour certain.e.s, par les délégué·e·s et, pour d'autres, par des organismes plus neutres et scientifiques. Les vétérinaires signalent aussi que ces éléments sanitaires devraient être davantage détaillés dans les RCP (Résumé des Caractéristiques du Produit) des produits.

Du côté des pharmaciens·ne·s, 68% des personnes interrogé·e·s déclarent que le fait que le produit soit nocif ou non sur la santé joue également dans leur choix mais seulement 31% disent avoir connaissance des impacts sur la santé des produits vendus. 94% des pharmaciens·ne·s ne se sentent pas suffisamment informé·e·s pour tenir compte de cet aspect sanitaire dans le choix du traitement conseillé. Comme pour les vétérinaires, les pharmaciens·ne·s souhaiteraient disposer d'un guide, d'une fiche et d'une formation donnée par le ou la délégué·e ou par d'autres organismes plus neutres.



Nous sommes confronté·e·s ici à des éléments qui questionnent. Un choix de biocide qui se fait prioritairement sur base de son efficacité et sa facilité d'action ; une inquiétude sur l'impact sanitaire du produit conseillé et la volonté d'en tenir compte dans ses pratiques, mais un manque criant d'informations à ce sujet.

Le Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP) nous rappelle que la responsabilité revient aux pharmaciens et aux vétérinaires d'aider à choisir les produits avec ou sans ordonnance en fonction de l'efficacité des produits et non pas des risques sanitaires. Les choix posés par les praticien·ne·s semblent donc prioritairement respecter cette recommandation ; tout en ayant un œil attentif aux différents impacts sanitaires. Le CBIP nous rappelle également que les décisions des vétérinaires semblent davantage dépendre de la chaîne de cliniques dont ils et elles font partie ou, pour les cabinets indépendants, des informations données lors de leur formation initiale et de leur expérience personnelle. Nombre d'entre eux et elles signalent l'absence de directives détaillées sur l'usage des biocides, de protocoles uniformes ou encore de formations continues dédiées, ce qui confirme les éléments de l'enquête menée par Canopea¹⁷.

En dehors des interrogations des vétérinaires et des pharmaciens·ne·s, nous nous interrogeons également quant aux autres secteurs de vente. En sachant que les animaleries, jardinerie, grandes surfaces et l'e-commerce représentent un pourcentage élevé de lieux d'achat, quels sont les critères considérés pour vendre ces produits par ces derniers ? Les impacts sanitaires sont-ils pris en considération par ces secteurs de vente ?

^{12, 17} Rapport final « Focus groups AMU companion animal veterinarians »

Ceci questionne les responsabilités en cas d'effets secondaires. Cette multiplication des canaux de distribution semble contribuer à une dilution des responsabilités entre fabricants, distributeurs, vétérinaires, pharmacien·ne·s, plateformes de vente en ligne et autorités publiques.

L'ensemble de ces éléments semble traduire une tension persistante entre logique de performance, de santé publique et logique de marché. Alors que les risques sanitaires et environnementaux associés à certains biocides vétérinaires sont de mieux en mieux documentés, leur accessibilité importante, la diversification des canaux de vente et la forte croissance du secteur témoignent d'un marché particulièrement dynamique parfois déconnecté des réalités de terrain sur les impacts de ces produits.

Utilisation des produits : des consignes encore insuffisamment claires

Bien que la disponibilité de ces produits interroge, un autre facteur pouvant favoriser les risques sanitaires multiples est celui de la mauvaise utilisation par les personnes qui appliquent le biocide vétérinaire.

Les emballages accompagnant ces produits indiquent, la plupart du temps, qu'il est indispensable de tenir compte des précautions d'utilisation disponibles dans la notice afin d'éviter les effets toxiques possibles ; soulignant dès lors l'importance capitale de ce geste pour la prévention de la santé.

Le CBIP souligne que les précautions d'utilisation doivent être données aux utilisateurs et utilisatrices. Une série de « *conseils à donner avant de délivrer un médicament antipuces non soumis sur prescription* »¹⁸ a été définie par le CBIP, sans pour autant savoir à qui en revient la responsabilité de le faire. Rien n'est spécifié au niveau des praticien·ne·s sur la manière dont les précautions doivent être diffusées, ni par quel·le·s professionnel·le·s l'information doit être donnée.

Lors de l'enquête menée par Canopea, l'ensemble des vétérinaires interrogé·e·s estiment avoir une responsabilité dans la diffusion des précautions d'utilisation de ces traitements auprès des consommateurs·trices. 82% disent donner les précautions nécessaires telles que lire la notice, pour les spot-on ne pas toucher la zone jusqu'à séchage, mettre des gants lors de l'application, se laver les mains, ramasser les selles pendant toute la durée d'activité du médicament et les jeter à la poubelle pour qu'elles soient incinérées.

¹⁸ <https://www.vetcompendium.be/fr/node/6035>

De leur côté, 98% des pharmaciens interrogés estiment également avoir une responsabilité dans la diffusion des précautions d'utilisation auprès des consommateurs ; même si certains distinguent leur rôle de leurs responsabilités. 80% disent donner les précautions nécessaires telles que lire la notice, ne pas toucher l'animal, ne pas laver l'animal les jours qui suivent, aérer la pièce, mettre des gants lors de l'application, se laver les mains et attirer l'attention des consommateurs sur l'utilisation en présence d'enfants et femmes enceintes.

Sans qu'il n'y ait pour autant de cadre clair, les vétérinaires et pharmaciens semblent donc se responsabiliser en donnant quelques consignes de précautions selon leurs connaissances. Toutefois, selon l'enquête menée par Canopea, 96% des vétérinaires et 98% des pharmaciens n'ont pas connaissance des précautions obligatoires à prendre et à donner selon le SPF ; ainsi que 75% des vétérinaires et 72% des pharmaciens ne connaissent pas les cadres légaux qui encadrent la vente des biocides vétérinaires.

De leur côté, les représentants du secteur des médicaments¹⁹ soulignent qu'un élément essentiel dans la sûreté d'utilisation des biocides vétérinaires est la lecture de la notice par les consommateurs, laissant la responsabilité aux utilisateurs et utilisatrices de se protéger. Ceci est conforté par le SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire, de l'Environnement qui réitère le message quant à l'importance de toujours lire l'étiquette avant d'utiliser un biocide afin d'identifier les dangers et l'utiliser en toute sécurité.

Selon le rapport de Canopea, la majorité des ménages avec animaux domestiques disent prendre des précautions lors de l'utilisation de biocides vétérinaires en se lavant les mains (92%), lisant les indications sur l'emballage (70%), lisant la notice intérieure (60%) mais très peu en portant des gants (13%), un masque (1%) ou encore des vêtements de protection (2%). Pratiques utiles mais qui ne sont à aucun moment reprises sur la liste des conseils du CBIP. L'enquête menée par Canopea a interrogé les citoyens à ce sujet afin de mettre les résultats en regard de ces chiffres globaux. 97% des personnes interrogées disent savoir comment utiliser les produits. Plus spécifiquement, ces dernières disent se laver les mains, éviter de toucher les zones d'application spot-on, parfois porter des gants et 20% d'entre elles disent ne prendre aucune précaution.

¹⁹ Association générale de l'industrie du médicament

Précautions émises par le CBIP

- Vérifier les allergies des consommateurs·rices
- Correspondance avec à l'espèce de l'animal (traitées ou non)
- Correspondance avec le poids et l'âge de l'animal
- Expliquer comment administrer le médicament
- Conseiller de suivre les instructions
- Informar des effets indésirables chez l'animal
- Informar des effets indésirables chez l'humain
- Demandar de respecter les précautions d'usage de la notice
- Séparer les animaux traités des animaux non traités
- Eviter les contacts avec l'animal tant que la zone est humide.
- Les bains et baignades altèrent l'efficacité du traitement
- Rappeler que le traitement antipuces ne doit pas être interrompu
- Conseiller de traiter l'environnement de l'animal
- Rappeler que le médicament doit être conservé hors de portée des enfants et des autres animaux de compagnie.

Précautions données par les vétérinaires

- Lire la notice
- Ne pas toucher la zone traitée
- Mettre des gants
- Se laver les mains
- Ramasser les selles

Précautions données par les pharmaciens·ne·s

- Lire la notice
- Ne pas toucher la zone traitée
- Mettre des gants
- Se laver les mains
- Aérer la pièce
- Veuillez aux publics vulnérables

Précautions prises par les consommateurs·rices

- Ne pas toucher la zone traitée
- Mettre des gants
- Se laver les mains

77% des citoyen·ne·s interrogé·e·s disent ne pas avoir reçu d'informations sur l'utilisation des produits choisis et les risques associés. Celles et ceux qui ont reçu l'information l'ont reçue du vétérinaire ou l'ont trouvée sur internet.

De même, 76% des citoyen·ne·s interrogé·e·s disent qu'ils et elles ne parviennent pas à évaluer les risques pour la santé sur base des conseils donnés et/ou de l'étiquetage des produits car souvent les informations ne sont pas claires, pas compréhensibles, parfois contradictoires et que souvent ils et elles ne disposent pas de la notice mais simplement du produit. Lorsque les étiquettes, notices et pictogrammes sont disponibles, la moitié des citoyen·ne·s interrogé·e·s disent qu'ils ne sont pas suffisants ni compréhensibles pour permettre un usage sécurisé.

Une partie importante de la responsabilité de la prévention semble ainsi reportée vers les utilisateurs et utilisatrices, alors même que les informations disponibles apparaissent souvent incomplètes, peu harmonisées ou difficilement compréhensibles.

Un flou relatif existe sur les précautions à prendre lors de l'utilisation de biocides vétérinaires. Des conseils existent pour les produits sans ordonnance, toutefois ceux-ci ne sont pas identiques à ceux proposés sur les étiquettes des produits ou par les autorités.

A la lecture de tout cela, on ne trouve pas plus d'éléments clarifiants sur qui doit formuler ces conseils. Le manque de directives claires reste problématique alors que ces produits présentent des effets néfastes non négligeables.

Que disent les lois ? Un cadre réglementaire fragmenté

La particularité des biocides vétérinaires est qu'ils se trouvent au croisement de plusieurs législations de par leur composition, d'une part, et de par leur utilisation, d'autre part. Ces produits sont à la fois concernés par les législations applicables aux biocides, par les législations encadrant les médicaments généraux et par celle encadrant les médicaments vétérinaires. Les biocides vétérinaires sont considérés comme médicaments vétérinaires s'ils ont une finalité thérapeutique. Lorsqu'un médicament vétérinaire relève également du champ d'application du règlement concernant les produits biocides et qu'il y a conflit entre les règlements, le règlement sur les médicaments vétérinaires prévaut.

Les réglementations autour des biocides de manière générale sont encadrées par le règlement (UE) n° 528/2012²⁰ qui souligne qu'aucun produit biocide ne peut être mis sur le marché ou utilisé sans autorisation, que les produits ne doivent pas causer de risques inacceptables pour la santé humaine (notamment femmes enceintes, enfants), doivent faire l'objet d'une évaluation de risque pour chaque usage demandé notamment sur la pollution de l'environnement, que les produits biocides ne peuvent contenir que des substances actives inscrites sur la liste de l'Union approuvant ces substances si une sécurité d'utilisation est prouvée, qu'il n'y a pas de risque inacceptable et une efficacité démontrée. Certaines substances sont automatiquement exclues de l'approbation notamment si elles sont cancérogènes ou toxiques pour la reproduction. Tout article traité avec un biocide (comme les colliers antipuces par exemple) ne peut être mis sur le marché que s'il est étiqueté correctement (mention des substances, effets revendiqués...). Les États membres sont responsables de la communication des risques aux consommateurs·rices.

Les directives européennes encadrant les autorisations, la surveillance et la pharmacovigilance des médicaments à usage humain et vétérinaire²¹ notifient qu'un suivi des effets indésirables est obligatoire après l'autorisation de mise sur le marché, que l'EMA et les États membres peuvent suspendre ou retirer une autorisation pour raisons de sécurité, que l'évaluation se base exclusivement sur la qualité, sécurité et efficacité du produit.

Finalement, les réglementations²² sur les médicaments vétérinaires viennent renforcer ces éléments. Ainsi, en Belgique, tous les médicaments vétérinaires autorisés sont en principe soumis à prescription, sauf dérogation prévue par le droit de l'Union. La prescription est requise notamment lorsque le risque pour l'animal, le consommateur ou l'environnement l'impose. La vente à distance autorisée uniquement pour les médicaments non soumis à prescription. Les informations sur l'emballage (harmonisées selon l'Annexe III du règlement 2019/6) doivent être claires, harmonisées, avec la possibilité d'utiliser des pictogrammes.

²⁰ Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, s. d.

²¹ Règlement (CE) 726/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance en ce qui concerne les médicaments à usage humain et à usage vétérinaire.

²² Règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires et abrogeant la directive 2001/82/CE, s. d.)

²² Règlement d'exécution (UE) 2021/1248 de la Commission du 29 juillet 2021 concernant les mesures relatives aux bonnes pratiques de distribution des médicaments vétérinaires

²² Guidelines on Pharmacovigilance for Medicinal Products for Veterinary Use (2011)

²² Arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation des médicaments vétérinaire

La publicité est interdite au grand public sauf pour certains produits non soumis sur prescription. Une distinction claire doit être faite entre médicaments, biocides et aliments pour animaux. Une surveillance accrue des effets indésirables avec des procédures de notification rapide est obligatoire. Les Etats membres doivent gérer la communication autour de ces effets pour informer le public de manière responsable et transparente en cas de problèmes de sécurité ou de retrait. Les médicaments vétérinaires peuvent être fournis uniquement par des pharmaciens, des vétérinaires (dans certaines limites), des grossistes autorisés. Le personnel de vente doit obligatoirement suivre une formation initiale et continue.

Au sein du rapport réalisé par Canopea, plusieurs bases de données européennes et belges²³ ont été consultées pour analyser plus précisément les autorisations données aux produits et aux substances constituant les biocides vétérinaires identifiés.

Autorisation de circuler dans l'UE	Obligation de notifier la toxicité sur l'emballage	% de substances autorisées à la vente comme biocides en UE	% de substances autorisées à la vente comme médicaments vétérinaires en UE	% de substances autorisées à la vente comme médicaments vétérinaires en Belgique
Toutes les substances	5 (dont seulement 2 substances toxiques)	32%	76%	98%

Toutes les substances identifiées sont autorisées à circuler au sein de l'Union Européenne. Cinq d'entre elles ont pour contrainte de notifier sur leur emballage la toxicité multiple du produit. Parmi les substances identifiées précédemment comme ayant le plus d'impacts sanitaires avérés différents, seules 2 sont soumises à cette précaution.

²³ ECHA, EMA, EPAR, CBIP et SPF Santé Publique

Alors que toutes les substances actives sont autorisées à circuler au sein de l'Union européenne, seul un tiers d'entre elles est autorisé à la vente comme biocides en Europe et trois quarts d'entre elles sont autorisées à la vente comme médicaments à usage vétérinaire en Europe. Parmi les substances actives non autorisées à la vente comme biocides, la majorité est autorisée à la vente comme médicaments en Europe. Deux tiers des substances identifiées comme toxiques comme biocides sont disponibles à la vente comme médicaments vétérinaires ²⁴. Le cadre d'utilisation semble donc fortement influencer l'autorisation de vente des substances actives identifiées. Une même substance peut ainsi être considérée comme insuffisamment sûre dans un cadre biocide tout en restant autorisée dans le champ du médicament vétérinaire. Cette différence de traitement interroge directement la cohérence scientifique et politique des mécanismes d'évaluation du risque.

En Belgique, alors que trois quarts des substances actives sont autorisées à la vente comme médicaments à usage vétérinaire en Europe, elles le sont majoritairement toutes (sauf une) dans notre pays, sans que ces substances ne soient forcément soumises à prescription. Les substances actives présentes dans les biocides vétérinaires les plus disponibles sur le marché belge sont, à minima, autorisées de vente au sein de notre pays, et la majorité au sein de l'Europe, comme médicaments à usage vétérinaire. Pour trois quarts de ces substances, une ordonnance devrait être demandée lors de l'achat notamment pour leur impact sur la santé. Toutefois, ceci ne semble pas être le cas. Pire, un tiers des substances actives soumises à prescription semblent donc disponibles à l'achat sans avoir besoin d'une ordonnance. Ce constat révèle une contradiction majeure : certaines substances identifiées comme nécessitant un encadrement renforcé restent malgré tout accessibles relativement facilement, brouillant la frontière entre produits nécessitant une vigilance particulière et produits considérés comme anodins.

Parmi les substances présentes dans les biocides vétérinaires disponibles à la vente présentant le plus d'impacts sanitaires avérés, 80% d'entre elles ont à minima une autorisation de vente comme médicament à usage vétérinaire en Belgique, dont une qui n'a pas l'autorisation de vente au sein de l'Union Européenne. Une substance n'a aucune autorisation de vente comme médicament mais peut toutefois être vendue comme biocide.

Le décalage observé entre certaines autorisations européennes et leur application concrète en Belgique interroge la capacité des États membres à garantir une application homogène du principe de précaution à l'échelle européenne.

²⁴ REACH

Ces différences entre les cadres réglementaires (biocide ou médicament vétérinaire, belge ou européen) révèlent un manque de cohérence, alors que les enjeux sanitaires restent similaires, peu importe le statut du produit. Ce flou soulève des questions éthiques et appelle à un renforcement du principe de précaution, particulièrement face aux risques pour les publics vulnérables.

Vers un encadrement plus cohérent et plus protecteur des biocides vétérinaires ?

Au regard des nombreux constats mis en évidence dans cette analyse, plusieurs zones de flou subsistent quant à l'encadrement des biocides vétérinaires, à la circulation de l'information sanitaire et à l'application effective du principe de précaution. Ces incohérences soulèvent des questions majeures en matière de santé publique, de santé animale, de protection de l'environnement, de responsabilité professionnelle et de transparence réglementaire. Elles appellent également à une série de recommandations visant à renforcer la sécurité des usages et la cohérence des dispositifs existants.

Renforcer le principe de précaution et harmoniser les réglementations

Le double statut des biocides vétérinaires crée aujourd'hui un cadre réglementaire fragmenté, parfois contradictoire et difficilement lisible pour les professionnel·le·s comme pour les utilisateurs et utilisatrices.

Dans ce contexte, une harmonisation et une transversalité des législations apparaissent indispensables afin que le niveau de protection appliqué soit systématiquement celui offrant le plus haut degré de sécurité sanitaire et environnementale. Le principe de précaution devrait prévaloir dès lors qu'une substance présente des effets suspectés ou avérés sur la santé humaine, animale ou sur les écosystèmes.

Plusieurs constats interrogent directement la cohérence des dispositifs actuels : pourquoi certaines substances très toxiques restent-elles accessibles sans ordonnance alors que d'autres substances moins préoccupantes nécessitent une prescription ? Pourquoi certaines substances soumises à prescription semblent-elles malgré tout accessibles librement, notamment via le commerce en ligne, alors que la vente à distance est réglementairement limitée aux produits non soumis à ordonnance ?

Comment expliquer qu'une même substance puisse être exclue dans un cadre réglementaire mais autorisée dans un autre alors que les enjeux sanitaires demeurent similaires ?

Ces contradictions soulignent la nécessité d'une harmonisation européenne plus stricte des autorisations de mise sur le marché, des critères d'évaluation toxicologique, des exigences d'étiquetage et des mécanismes de pharmacovigilance et de toxicovigilance.

Les substances présentant des effets mutagènes, reprotoxiques, neurotoxiques ou endocriniens potentiels devraient faire l'objet d'un encadrement renforcé, en particulier lorsqu'elles concernent des publics vulnérables comme les femmes enceintes ou les jeunes enfants mais aussi l'environnement et les animaux de l'écosystème. Derrière ces incohérences réglementaires semble également se dessiner une forme d'arbitrage politique implicite entre impératifs de santé publique, accessibilité commerciale des produits et maintien d'un marché vétérinaire.

Mieux informer et mieux former

Les écarts observés entre les différentes sources d'information disponibles constituent également un enjeu majeur. Les données reprises dans les descriptifs de produits accessibles via Vetcompendium apparaissent systématiquement moins alarmantes que celles figurant dans les Résumés des Caractéristiques du Produit (RCP) de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), elles-mêmes beaucoup plus limitées que les impacts sanitaires identifiés dans la littérature scientifique.

Ainsi, alors que la littérature scientifique identifie 52 impacts sanitaires différents pour 31 substances actives, seuls 19 sont repris dans les RCP de l'AFMPS et à peine 7 dans les fiches Vetcompendium. De plus, les effets mentionnés dans les sources officielles se concentrent essentiellement sur des troubles dermatologiques et oculaires, alors que les publications scientifiques mettent également en évidence des effets neurotoxiques, respiratoires, endocriniens, reprotoxiques ou encore hépatiques.

Ces écarts entre les différentes sources d'information montrent que les impacts sanitaires des biocides vétérinaires semblent systématiquement sous-estimés dans les outils d'information accessibles aux professionnel·le·s et au grand public. Alors que la littérature scientifique documente un nombre important d'effets, ceux-ci apparaissent peu, voire pas du tout, dans certaines notices ou bases de données professionnelles.

Cette sous-estimation pose d'autant plus question que les critères encadrant la prescription ou la vente libre de ces produits semblent davantage reposer sur leur efficacité contre les nuisibles que sur leur niveau réel de toxicité pour la santé humaine, animale ou environnementale.

Ainsi, certaines substances parmi les plus préoccupantes restent accessibles sans ordonnance alors même que leurs effets sanitaires sont documentés. Une telle logique interroge la place réellement accordée au principe de précaution dans l'encadrement actuel de ces produits.

Ces différences interrogent directement la manière dont les risques sanitaires sont évalués, communiqués et intégrés dans les décisions de prescription ou de vente. Elles posent également la question de la transparence des données et des éventuels conflits d'intérêts dans la production et la diffusion de l'information.

La formation des professionnel·le·s constitue ici un enjeu central. De nombreux vétérinaires et pharmaciens signalent l'absence de protocoles harmonisés, de directives détaillées ou de formations continues spécifiques concernant les impacts sanitaires et environnementaux des biocides vétérinaires. Or, ces formations sont aujourd'hui largement soutenues ou organisées par l'industrie pharmaceutique elle-même, ce qui peut interroger quant aux risques de conflits d'intérêts.

Cette situation soulève plus largement la question de l'influence des industries pharmaceutiques dans la production des connaissances, la formation des professionnel·le·s et l'encadrement des usages. Les entreprises actives dans ce secteur ne poursuivent pas une mission philanthropique, elles occupent souvent simultanément plusieurs segments du marché animalier (alimentation, médicaments vétérinaires, biocides) créant une concentration d'intérêts économiques particulièrement importante.

Cette situation interroge plus largement la concentration des intérêts économiques au sein du secteur vétérinaire. Les mêmes groupes industriels peuvent aujourd'hui intervenir simultanément dans l'alimentation animale, les médicaments vétérinaires, les biocides vétérinaires ou encore les dispositifs de formation et d'information des professionnel·le·s. Un doux mélange qui tend dès lors à devenir un marché intégré où le soin, la prévention, l'alimentation et la gestion chimique des risques sont de plus en plus imbriqués.

Dans ce contexte, le recours fréquent à des formations, supports d'information ou recommandations issus directement du secteur industriel peut nourrir un risque de conflits d'intérêts, notamment lorsque les données scientifiques indépendantes mettent en évidence des impacts sanitaires plus importants que ceux relayés dans les outils officiels ou commerciaux.

Ces constats renforcent la nécessité d'un financement public et indépendant de la recherche, de la toxicovigilance et de la formation continue des professionnel·le·s afin de garantir une information transparente, complète et centrée prioritairement sur les enjeux de santé et environnementaux.

Il apparaît dès lors nécessaire de renforcer la formation initiale et continue des vétérinaires, pharmacien·ne·s et distributeurs, en intégrant davantage les connaissances scientifiques indépendantes relatives aux impacts sanitaires humains, animaliers et environnementaux des biocides vétérinaires. Une clarification des responsabilités professionnelles semble également indispensable : qui doit informer les utilisateurs et utilisatrices des précautions d'usage ? Les vétérinaires ? Les pharmacien·ne·s ? Les animaleries ou jardineries ? Les plateformes d'e-commerce ? Aujourd'hui, ce flou contribue à une dilution des responsabilités alors même que les risques documentés sont importants.

Cette industrialisation soulève la rapidité des réponses marchandes et médicamenteuses face aux problématiques sanitaires. Elle invite également à questionner la place prise par les acteurs et actrices industriel·le·s dans la production des savoirs, des recommandations professionnelles et des normes de sécurité.

Améliorer la transparence et la toxicovigilance

Le manque de données accessibles, homogènes et harmonisées limite fortement la capacité de suivi des effets indésirables liés à ces produits. L'absence de registres européens harmonisés pour le suivi des incidents, la confidentialité persistante de certaines données de vente ou encore la faible accessibilité des données toxicologiques compliquent considérablement l'évaluation des risques réels liés aux usages domestiques des biocides vétérinaires.

Dans ce contexte, les autorités publiques devraient renforcer leurs dispositifs de surveillance, améliorer la transparence des données disponibles et développer des systèmes de toxicovigilance plus robustes et harmonisés entre États membres. Les effets secondaires observés dans les foyers devraient faire l'objet d'un suivi plus systématique, en particulier dans les situations d'exposition chronique ou répétée.

Une attention particulière devrait également être portée à l'information délivrée au grand public. Les étiquettes, pictogrammes et notices sont aujourd'hui souvent insuffisants, peu harmonisés ou difficilement compréhensibles pour permettre un usage réellement sécurisé. Certaines substances identifiées comme particulièrement préoccupantes ne font même pas l'objet d'un étiquetage spécifique concernant leur dangerosité, malgré les données scientifiques disponibles.

Développer les alternatives et réduire la dépendance aux biocides

Enfin, au-delà de l'encadrement réglementaire, une réflexion plus large mérite d'être menée sur la place prise par les biocides dans notre rapport aux animaux domestiques et à la prévention sanitaire.

Le développement d'alternatives moins toxiques, de stratégies préventives non chimiques et de pratiques de réduction de l'exposition apparaît essentiel afin de limiter la dépendance croissante aux biocides vétérinaires. Cela implique notamment de mieux informer les consommateurs·rices sur les usages réellement nécessaires, les risques liés aux traitements systématiques et les possibilités d'approches alternatives lorsque celles-ci existent.

Face à l'augmentation des usages, à la banalisation de ces produits dans les foyers et aux nombreuses incertitudes qui persistent quant à leurs impacts à long terme, le renforcement du principe de précaution apparaît aujourd'hui comme une nécessité de santé publique autant qu'un enjeu environnemental majeur.

Conclusion

Le flou entourant les usages, les précautions et les cadres légaux des biocides vétérinaires semble en partie lié à une approche qui continue de scinder les enjeux entre santé environnementale, santé animale et santé humaine. Les pratiques, les impacts et les réglementations sont encore largement pensés séparément : d'un côté les biocides pour l'environnement, de l'autre les médicaments vétérinaires pour les animaux, et ailleurs encore les dispositifs liés à la santé humaine. Cette fragmentation des approches et le manque de vision véritablement interdépendante et transversale contribuent à rendre les responsabilités, les risques et les précautions plus difficiles à appréhender de manière cohérente.

Au-delà des questions sanitaires ou de réglementation, l'usage des biocides vétérinaires interroge plus largement notre rapport au soin et au vivant. Cette approche s'inscrit dans un contexte plus large de médicalisation croissante des relations aux animaux domestiques, une recherche permanente du risque zéro sanitaire et une industrialisation du soin vétérinaire. La prévention tend alors à se confondre avec une dépendance de plus en plus systématique aux solutions chimiques.

L'approche One Health nous rappelle l'interdépendance existante entre santé humaine, animale et environnementale. Les constats mis en évidence dans cette analyse invitent à dépasser une vision strictement scindée de la santé.

Présentés comme des moyens thérapeutiques et de prévention, les biocides vétérinaires illustrent une gestion des différents organismes encore largement fondée sur une logique de contrôle chimique des écosystèmes où l'élimination systématique des organismes considérés comme « nuisibles » devient la norme.

Une réflexion plus large semble dès lors nécessaire sur les modèles de soin, de prévention que nos sociétés souhaitent encourager.

Face à ces enjeux, renforcer le principe de précaution ne revient pas uniquement à mieux encadrer des substances chimiques, mais aussi à repenser collectivement les manières dont nous habitons, soignons avec nos écosystèmes dans toutes leurs dimensions.

Références

- Bates, N., Dijkman, M., & Edwards, J. (2024). Neurological adverse effects of isoxazoline exposure in cats and dogs.. *The Veterinary record*, e4149
- Costas-Ferreira, C., & Faro, L. (2021). Neurotoxic Effects of Neonicotinoids on Mammals: What Is There beyond the Activation of Nicotinic Acetylcholine Receptors?—A Systematic Review. *International Journal of Molecular Sciences*, 22.
- Gabriel, R., Santos, I., Moessa, K., Talaveras, A., Da Silva, S., Da Silva Filho, L., & Da Silva, S. (2023). Risk Factors and Determinants of Poisoning by Ivermectin and Deltamethrin in Routine of Small Animal Medical Clinics. *Acta Scientific Veterinary Sciences*.
- Gaens, D., Rummel, C., Schmidt, M., Hamann, M., & Geyer, J. (2019). Suspected neurological toxicity after oral application of fluralaner (Bravecto®) in a Kooikerhondje dog. *BMC Veterinary Research*, 15
- Hołyńska-Iwan, I., & Szewczyk-Golec, K. (2020). Pyrethroids: How They Affect Human and Animal Health?. *Medicina*, 56.
- Merola, V., & Eubig, P. (2012). Toxicology of avermectins and milbemycins (macrocylic lactones) and the role of P-glycoprotein in dogs and cats.. *The Veterinary clinics of North America. Small animal practice*, 42 2, 313-33, vii .
- Njeshi, C., Robertson, A., & Martin, R. (2024). Emodepside: the anthelmintic's mode of action and toxicity. *Frontiers in Parasitology*, 3
- Perkins, R., Whitehead, M., Civil, W., & Goulson, D. (2020). Potential role of veterinary flea products in widespread pesticide contamination of English rivers.. *The Science of the total environment*, 143560 .Perkins, R., Barron, L., Glauser, G., Whitehead, M., Woodward, G., & Goulson, D. (2024). Down-the-drain pathways for fipronil and imidacloprid applied as spot-on parasitocides to dogs: Estimating aquatic pollution.. *The Science of the total environment*, 170175 .
- Salman, M., Abbas, R., Mehmood, K., Hussain, R., Shah, S., Faheem, M., Zaheer, T., Abbas, A., Morales, B., Aneva, I., & Martínez, J. (2022). Assessment of Avermectins-Induced Toxicity in Animals. *Pharmaceuticals*, 15.
- Salman, M., Abbas, R., Mehmood, K., Hussain, R., Shah, S., Faheem, M., Zaheer, T., Abbas, A., Morales, B., Aneva, I., & Martínez, J. (2022). Assessment of Avermectins-Induced Toxicity in Animals. *Pharmaceuticals*, 15.
- Wells, C., & Collins, C. (2022). A rapid evidence assessment of the potential risk to the environment presented by active ingredients in the UK's most commonly

sold companion animal parasiticides. *Environmental Science and Pollution Research International*, 29, 45070 - 45088.

Rapports

- Belgium Pet Products Market 2024 (StrategyHelix), Belgium Flea and Tick Product Market (6W Research)
- BEPEFA. Étude sur la population des animaux de compagnie en Belgique : Chiffres et tendances 2025 (iVox, Éd.). Belgian Petfood Association
- BMH-WAL, B. H. W. (2021). BMH-WAL.
- Canopea. Antiparasitaires vétérinaires : Enjeux sanitaires, réglementaires et pratiques de vente. Diagnostic sur le territoire wallon.
- Guidelines on Pharmacovigilance for Medicinal Products for Veterinary Use
- Pestihome. ANSES, 2019, s. d.
- Rapport final « Focus groups AMU companion animal veterinarians »
- Rapport toxicovigilance biodices, 2023

Site

- <https://statbel.fgov.be/en/themes/population/structure-population/households>.
- https://vetofficine.com/article/fiches/marche-veterinaire-en-pharmacie-un-tres-bon-cru-103-en-2023?utm_
- https://www.globenewswire.com/fr/news-release/2025/01/09/3006911/28124/en/Flea-Tick-and-Heartworm-Products-Market-Forecast-2030-A-10-9-Billion-Opportunity-with-Preventive-Care-Taking-Center-Stage.html?utm_

Rédaction : Alter Ethix asbl & Canopea
© 2026 – Tous droits réservés

Plus d'informations :

De Schepper Mélanie - m.deschepper@alter-ethix.be

La Gioia Laura - l.lagioia@canopea.be